

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_176

Objet : Ouverture de trois postes supplémentaires d'apprentis

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

L'apprentissage est un dispositif de l'emploi favorisant l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans, avec des contrats dont la durée moyenne est de deux ans. Ces contrats de travail alternent formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Ainsi, ce dispositif permet à ces jeunes d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (CAP, BEP, BTS), un titre d'ingénieur ou un titre, répertorié, reconnu par les professions. Le jeune sous contrat d'apprentissage bénéficie du statut de salarié, d'une rémunération fixée en pourcentage du smic, et de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage tout au long de son parcours.

Par les délibérations VA_DEL2006_4335, VA_DEL2013_347 et VA_DEL2019_234, la Ville a ouvert par délibération 17 postes en contrat d'apprentissage, dont 5 sont réservés prioritairement à des apprentis bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Pour pouvoir satisfaire plus de demandes et continuer de s'inscrire dans un accompagnement des jeunes en formation, il est proposé d'augmenter ce nombre de postes d'apprentis et de le passer à 20.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 13 octobre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'ouvrir trois postes supplémentaires à l'apprentissage, portant le nombre

total à 20 postes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, le contrat de travail avec chaque bénéficiaire ainsi que tout autre document s'y afférant.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits réservés à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215197-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025